COMPTE RENDU DU CTL DU 15 AVRIL 2022

Un Comité Technique Local (CTL) s'est déroulé le 15 avril 2022. Entièrement consacrée au fonds d'amélioration du cadre de vie au travail, la séance débute par la lecture des deux seules déclarations liminaires des représentant(e)s du personnel, à savoir celles de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe) et de la CGT.
Notre déclaration évoque les motifs ayant présidé à la création de ce fonds qui est la volonté de la DGFiP de reconnaître « l'engagement professionnel » des agent(e)s.
Ainsi, 3 volets ont été définis dans ce cadre, la rémunération, le volume des promotions et un fonds spécifique d'un montant global de 10 millions d'euros au niveau national.

En ce qui concerne les rémunérations, les agent(e)s des Finances Publiques ont perçu en décembre une prime « exceptionnelle » d'un montant brut de 250€ pour les agent(e)s de catégorie C, 170€ bruts pour les B et 120€ pour les seuls A.
Si l'on peut se réjouir de la progressivité de la prime selon le grade, les moins bien payé(e)s touchant davantage que les mieux rémunéré(e)s, pourquoi une catégorie d'agent(e)s, soit les A+, a été totalement exclue de la récompense ?
Ne seraient-ils et elles pas « engagé(e)s professionnellement »?
Par ailleurs, ce montant se révèle n'être qu'une aumône, soit un montant brut ridiculement bas et versé une seule fois, juste avant une échéance électorale...
Bien sûr, les agent(e)s ne refusent pas d'encaisser une prime, même exceptionnelle et d'un niveau si faible.
Toutefois, il faut s'interroger sur la « reconnaissance » dont nous témoignent nos dirigeant(e)s...
D'autant plus que nos collègues de l'Administration des Douanes ont été traité(e)s d'une tout autre façon par leur Direction : en effet, par protocole signé par les organisations syndicales représentatives le 4 avril 2022 intitulé « accord d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la Direction Générale des douanes et droits indirects », un montant de 40€ nets mensuels, soit 500€ nets annuels, leur sera versé à partir du 1er mai 2022...

Comment comprendre que la DGFiP ne puisse assumer le versement d'une prime mensuelle d'un tel montant net plutôt qu'une prime exceptionnelle brute d'un niveau particulièrement faible ?
Serait-ce parce que la hiérarchie des Douanes soutient davantage ses agent(e)s et défend leurs légitimes revendications en particulier sur les nécessaires revalorisations salariales ?
Pour notre part, nous considérons que la DGFiP n'a de cesse de saborder nos missions et réseau, sans aucun respect accordé aux agent(e)s qui œuvrent pourtant au quotidien dans des conditions de plus en plus dégradées pour permettre l'exercice du service public des Finances.
Et lorsqu'il s'agit de récompenser les agent(e)s des efforts effectués depuis 20 ans en termes d'austérité salariale, d'adaptabilité (réformes incessantes, changements d'outils,…) et de surcharge de travail (suppression d'un tiers des effectifs) alors même que la décision revenait à la seule Direction Générale, aucune mesure d'envergure n'a été prise...

Monsieur Fournel, plutôt que de se complaire dans une propagande récurrente hypocrite sur Ulysse à remercier les agent(e)s des Finances Publiques pour leur investissement, leur professionnalisme, leur technicité, leur expertise, blablabla, ferait mieux d'agir pour les récompenser véritablement par un abondement conséquent de leur rémunération mensuelle, à l'instar de votre collègue des Douanes !

L'on nous rétorquera que les agent(e)s des Douanes ont été particulièrement impliqué(e)s durant le confinement et la crise du COVID-19.
Mais les agent(e)s des Finances Publiques ne l'ont-ils et elles pas été tout autant ?
Venir au travail en présentiel malgré les risques encourus durant les mois de mars et avril 2020 et payer les masques, gants, blouses, salaires des soignant(e)s, les respirateurs pour l'hôpital public, etc. ne méritait-il pas une revalorisation autre que symbolique ou qu'une prose lénifiante sur Ulysse ?
Payer les salaires de l'ensemble des fonctionnaires, d'État ou territoriaux, qui ont permis à notre Nation de ne pas s'effondrer ne valait-il pas une récompense pécuniaire substantielle et non de la communication écœurante sur « l'engagement professionnel » des agent(e)s des Finances Publiques ?
Soutenir les entreprises durement touchées par le confinement, notamment par le versement d'aides comme le fonds de solidarité, n'aurait-il pas justifié un geste salarial conséquent ?

Pour nos dirigeant(e)s, bien sûr que non : ils et elles n'ont que mépris pour les agent(e)s qui assurent au quotidien, souvent aux dépens de leur santé, le service public des Finances essentiel pour une énorme majorité de nos concitoyens.
Honte à ces dirigeant(e)s qui préfèrent octroyer quelques bribes, que ce soit la prime COVID ou la prime « exceptionnelle » reconnaissant « l'engagement professionnel » des agent(e)s plutôt que de se tenir à leurs côtés pour la défense de leurs missions et rémunérations.
Les agent(e)s des Finances Publiques exigent donc aujourd'hui la « reconnaissance de leur engagement professionnel » par une augmentation massive du point d'indice et des primes, mais aussi l'embauche de fonctionnaires formé(e)s et le maintien de l'ensemble des structures de proximité.

Ce CTL était donc consacré au vote des propositions remontées par les agent(e)s du département afin d'améliorer leur cadre de vie au travail.
Succès certain puisque plus d'une centaine de projets ont fait l'objet d'un recensement sur tous les sites du département.
Toutefois, quelques postes et services n'ont proposé aucune action.
Dommage, car manifestement, les besoins semblent criants dans le département.
Solidaires Finances Publiques se félicite de l'appropriation de cette démarche dans l'Aude : les agent(e)s ont eu l'occasion de débattre collectivement de projets à présenter et des idées nombreuses et innovantes ont émergé.
Parmi les actions présentées en séance et qui ont été approuvées par les représentant(e)s du personnel (à l'unanimité), citons :

- des aménagements de salle de convivialité avec du mobilier adapté ;

- des garages à vélos sécurisés avec prises électriques ;
- des douches pour permettre aux agent(e)s de pratiquer une activité sportive durant la pause méridienne ;
- des espaces de convivialité extérieurs ;
- des créations d'espaces verts à l'extérieur ;
- des plantes purificatrices d'air intérieur ;
- des séances de relaxation, des posters et affiches décoratifs dans les bureaux, etc.

Mais également la mise à disposition de vélos électriques : dans un premier temps, il a été prévu d'en acheter 10 en vue d'expérimenter la possibilité de les utiliser dans le cadre professionnel, par exemple pour la pause déjeuner.
Dans un second temps, il sera étudié la faisabilité d'effectuer le trajet domicile travail avec ces vélos électriques.
Si cela n'était pas possible, les représentant(e)s Solidaires Finances Publiques demanderont que des vélos « classiques » soient achetés par la Direction pour permettre aux agent(e)s le désirant d'effectuer le trajet quotidien domicile-travail par ce moyen de locomotion plutôt que la voiture.

Sur une enveloppe allouée au département de 56 856€, les actions ont été validées pour un montant de 57 107€.
3 propositions n'ont pu être validées du fait d'une impossibilité technique : l'achat de diffuseurs d'huiles essentielles (l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail s'y étant opposé du fait de risques allergènes potentiels), la création d'une douche à Castelnaudary (absence de local disponible) et la mise à disposition d'une trottinette électrique à Lézignan-Corbières (expertise de la faisabilité de trajets domicile / travail par ce biais à effectuer au préalable).

Par ailleurs, des actions ont également été proposées qui ne sont toutefois pas éligibles au fonds d'amélioration du cadre de vie au travail.
Nous avons demandé et obtenu que l'ensemble de ces remontées des agent(e)s soient inscrites aux budgets concernés, soit le budget départemental, le CHSCT ou le CDAS.
Ainsi, l'achat de purificateurs d'air, de capteurs de CO2, la réfection de sanitaires, des ballons d'eau chaude pour ces mêmes sanitaires, la pose de lampes leds permettant de remplacer des néons, climatiseurs, etc. bénéficieront d'un financement en 2022, voire en 2023.
À noter que les agent(e)s de la cité administrative ont demandé des aménagements d'espaces extérieurs et nous avons appuyé bien évidemment cette demande.
Or, le fonds ne peut s'appliquer à cette action puisque la cité administrative dispose d'un budget dédié. La Direction s'est toutefois engagée à solliciter des fonds pour permettre ces indispensables aménagements. Néanmoins, il sera nécessaire d'attendre, pour ce faire, la fin des travaux engagés sur ce site, qui ont déjà débuté en vue notamment de doter les locaux de la climatisation.
Nous serons bien entendu extrêmement vigilant(e)s sur le respect de ces engagements.

La séance se clôt à 12H30.
Le dispositif aura permis de démontrer que, lorsque les agent(e)s sont réellement consulté(e)s sur les améliorations de leurs conditions de travail, celles-ci et ceux-ci sont capables de proposer des

idées innovantes et opérationnelles. Ajouté au fait que seul(e)s les représentant(e)s du personnel étaient décisionnaires, contrairement à l'habitude où le CTL se révèle n'être qu'une chambre d'enregistrement des desiderata de la Direction, Solidaires Finances Publiques se félicite du déroulé de cette session qui, à notre sens, a été très concluante.
Que l'on se saisisse de ce précédent pour demander davantage d'autonomie et de pouvoir décisionnel au profit des agent(e)s des Finances Publiques.
Notre Administration qui va si mal ne pourrait que mieux se porter !